



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

24 février 2022

Contact presse :

Claire Avasse

07 66 42 72 33

**c.avassee@afc-
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Église Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

Communiqué

Allongement du délai d'avortement : le triste bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron

Hier, mercredi 23 février, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la proposition de loi de Madame Albane Gaillot qui encourage et banalise le recours à l'avortement à travers diverses mesures :

- l'allongement des délais légaux d'accès à l'IVG de douze à quatorze semaines
- l'allongement des délais légaux d'IVG à domicile de 5 à 7 semaines de grossesse
- la pratique de l'IVG chirurgicale par les sage-femmes jusqu'à 10 semaines de grossesse
- la suppression du dernier délai de réflexion de 48 heures entre les deux consultations d'IVG pour les mineures.

Allonger à nouveau des délais, déjà prolongés de 15 jours en 2001, ne résoudra pas le drame que constitue cet acte. Une politique de prévention active et développée, fondée sur les facteurs de risque de recourir à l'avortement, aurait dû être mise en place pour répondre à ce qui constitue un véritable problème de santé publique.

L'acharnement du gouvernement et des députés de la majorité à faire passer ce texte la veille de la fin de la législature n'est que le triste, mais prévisible, point final d'un mandat marqué par des réformes qui ont sacrifié la prudence, le respect de la vie humaine et le souci des plus fragiles sur l'autel d'un soi-disant progressisme destructeur et aveugle.

À quelques jours des élections présidentielle et législatives, alors que la légalisation de l'euthanasie est proposée par plusieurs candidats, il revient aux Français attachés au respect de la vie de son commencement à sa fin naturelle, de voter en conscience.

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z